

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.119

L'An deux Mille Quinze, le 18 septembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 septembre 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 septembre 2015

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈVRE, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. René-Luc CHABASSE représenté par M. Pierre PAPEIX  
M. Julien DURESSAY représenté par M. Didier QUENTIN  
M. Gilbert LOUX représenté par M. Patrick MARENGO

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32 (1 ne prend pas part au vote)

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIRIE ET DES RÉSEAUX DE LA VOIE DÉNOMMÉE « RUE D'ALMÉRIA »

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : 2 ABSTENTIONS  
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Dans le cadre du projet immobilier « Les Jardins d'Almería », une voie, dénommée « rue d'Almería », a été créée, reliant la rue de la Coopérative au boulevard Champlain.

Cette rue est constituée des parcelles cadastrées AD n° 921, n° 922, n° 917, n° 924 et n° 963. La voie ainsi que ses équipements, terminés depuis plusieurs années, sont en bon état.

Par un courrier en date du 11 juillet 2013, Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), a donné un avis favorable à l'intégration des ouvrages du réseau des eaux usées dans le patrimoine du service assainissement de la CARA.

Par des lettres en date des 28 avril 2014 et 29 avril 2015, le Président de l'association syndicale de la résidence « Les Jardins d'Almería », a demandé la rétrocession de la voie au bénéfice de la Ville de Royan.

Par une lettre en date du 28 mai 2015, la Ville a demandé à ce que les travaux suivants, conditionnant l'incorporation dans le domaine public, soient faits :

- matérialisation au sol du cheminement des piétons en bout de parking et de sortie du garage souterrain,
- abaissement des trottoirs sur ce cheminement,
- réparation de la bordure accidentée à la jonction avec la rue de la Coopérative,

Ces travaux ont tous été réalisés durant l'été 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur l'incorporation dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux situés dans l'emprise de la voie dénommée « rue d'Almería ».

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'article L.141- 3 du Code de la Voirie Routière,
- Vu les courriers en date des 28 avril 2014 et 29 avril 2015 du Président de l'association syndicale de la résidence « Les Jardins d'Almería »,
- Vu la lettre en date du 28 mai 2015 de la Ville de Royan,
- Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

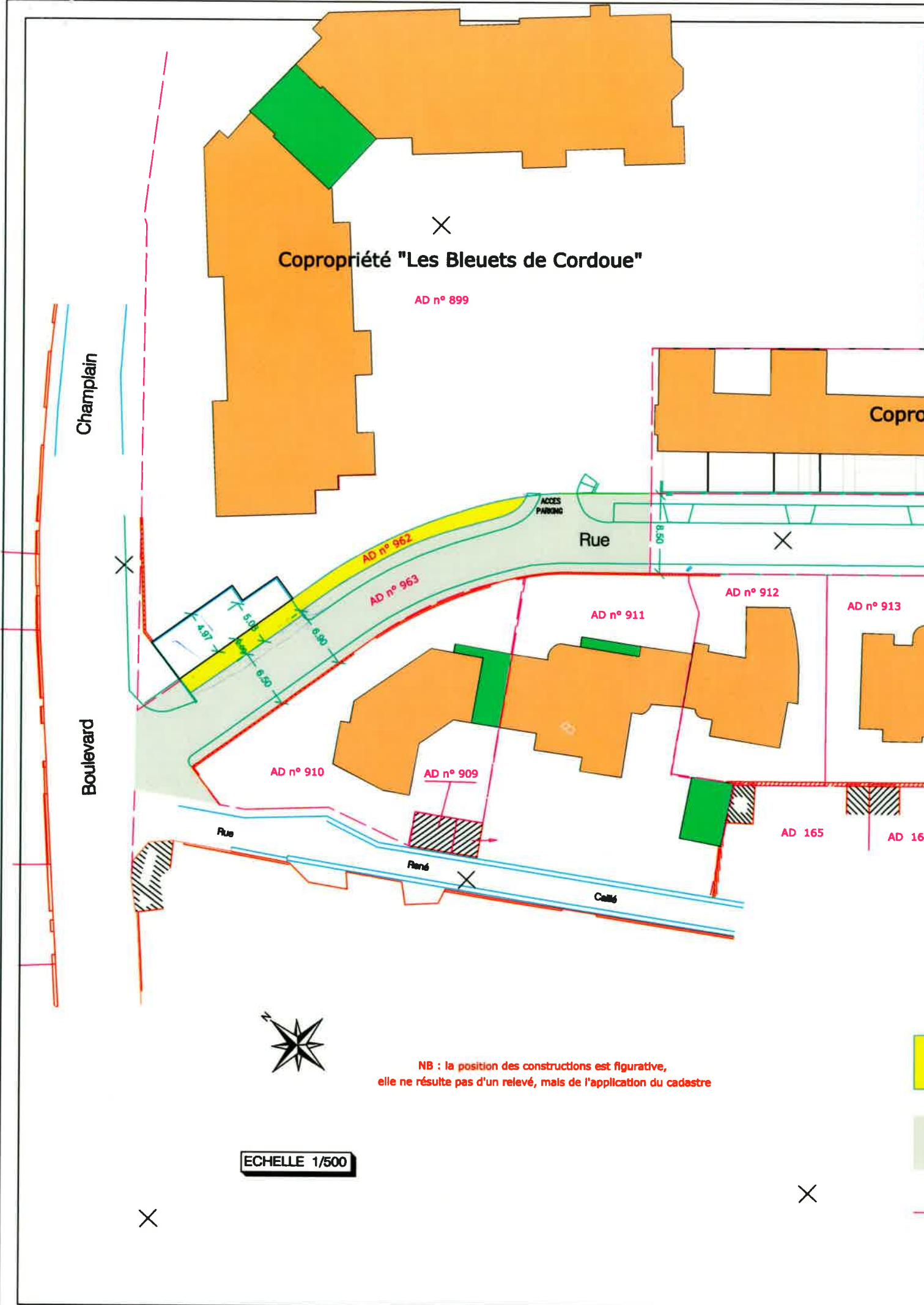
- de passer un acte en la forme administrative pour l'acquisition des parcelles cadastrées AD n° 921, n° 922, n° 917, n° 924 et n° 963,
- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer ledit acte, en présence de Monsieur le Député-Maire, habilité à procéder à l'authentification,
- d'incorporer dans le domaine public communal la voirie et les réseaux situés dans l'emprise de la voie dénommée « rue d'Almería »,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 22 septembre 2015

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO



**Copropriété "Les Bleuets de Cordoue"**

AD n° 899

Copropriété

Rue

AD n° 962

AD n° 963

AD n° 912

AD n° 911

AD n° 913

AD n° 910

AD n° 909

AD 165

AD 164

Rue

Rue

Collé

**ECHELLE 1/500**

NB : la position des constructions est figurative, elle ne résulte pas d'un relevé, mais de l'application du cadastre